

Plan de mobilisation en faveur des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée

Ce plan de mobilisation en faveur des DELD doit permettre à Pôle Emploi de proposer à ce public des mesures actives pour leur permettre d'accélérer leur retour à l'emploi.

Il se décompose de plusieurs actions :

1. Recevoir d'ici la fin du mois de Juin 2011 tous les demandeurs au chômage depuis un an ou plus et qui n'ont pas travaillé en 2010 pour leur proposer un emploi, une formation ou un accompagnement spécifique.

Cela représente 670 000 personnes qui seront reçus dans le cadre du Suivi Mensuel Personnalisé.

Les entretiens menés par les conseillers dans le cadre de cette opération sont de même nature que ceux qu'ils mènent au quotidien dans leur activité de suivi ou d'accompagnement d'un demandeur d'emploi.

C'est sur la base d'un PPAE contractualisé et actualisé avec le demandeur d'emploi qu'ils proposeront des solutions de reclassement qui seront en adéquation avec le projet professionnel du demandeur.

Les propositions qui seront faites en priorité aux demandeurs d'emploi seront les suivantes :

- une offre d'emploi dans le secteur marchand ou non marchand (contrats aidés)
- une proposition de formation
- une proposition d'accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi qui n'en n'ont pas déjà bénéficié

2. Des moyens supplémentaires mobilisables par Pôle Emploi

Les moyens supplémentaires dont va bénéficier Pôle Emploi visent à renforcer les propositions qui seront faites par les conseillers dans le cadre des entretiens mensuels

- 15 000 achats de formation que Pôle Emploi réalisera dans le cadre des HAFC
- 18 000 accompagnements renforcés mis à disposition des Pôle Emploi
- 50 000 contrats aidés essentiellement dans le secteur non marchand
- une nouvelle aide aux entreprises pour toutes embauches d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans sera mise en place par Pôle Emploi

3. D'autres actions seront également engagées par Pôle Emploi pour prévenir le chômage de longue durée

- Le dispositif Cap Vers l'Entreprise et les autres dispositifs d'accompagnement interne à Pôle Emploi seront fortement mobilisés en direction des demandeurs d'emploi avant leur 7^e mois de chômage
- Un travail spécifique sera réalisé par les équipes pour diminuer le stock des offres de plus d'un mois et pour réduire les tensions sur certains métiers
- L'extension à tous les chômeurs qui arrivent en fin d'indemnisation la Rémunération de Formation Pôle Emploi (RFPE) prévue pour les chômeurs non indemnisés afin de sécuriser les parcours de formation des demandeurs d'emploi